

# CATALAN, UNE RUE QUI TARDE À TROUVER SA VOIE

## À l'adresse de Monsieur le Maire et du directeur de la SERM



Depuis l'origine, le Plan d'aménagement de la ZAC Saint Roch, calibré la rue Catalan pour en faire une artère à double sens de circulation. L'alignement prévu est celui qui s'appuie sur la façade de la poste d'une part et sur la façade du bâtiment Eden Roch d'autre part. Une partie de cette mise à deux voies a été réalisée au droit de l'Eden Roch et de la devanture de la mutuelle Entrain. À l'autre extrémité de la rue, vers la place Rondelet, il y a bien une circulation à double sens. Subsiste un étranglement entre la rue Dessalle Possel et la rue Leenhardt. Le réduire suppose que l'alignement ait pour conséquence quelques travaux de démolition. Ceux concernant l'immeuble situé au numéro 34 de la rue Dessalle Possel ont été réalisés depuis longtemps, occupants chassés, immeuble abattu laissant place à un espace en friche. Pour autant les travaux concernant la parcelle EV 402 n'ont jamais jusqu'à ce jour été mis en œuvre. Les demandes d'éclaircissement à ce sujet n'ont suscité de façon itérative qu'une écoute embarrassée et une attitude d'esquive. Mais récemment nous apprenons que cette parcelle est, depuis une ordonnance d'expropriation datant du 5 mai 2015, propriété de la SERM. Célérité à détruire un immeuble d'une part, paralysie consternante d'autre part.

Devons-nous imaginer là quelques liens sous jacents qui seraient à l'origine de cette sidération ? Presque sept ans déjà.

Les résidents de la ZAC commencent à prendre possession de leurs appartements, à emprunter les entrées et sorties des parkings annexés à la rue Catalan. Les modifications du plan de circulation qu'entraîne l'arrivée du Tram sur Clemenceau font de la rue Catalan un des maillons de la boucle reliant l'avenue de Maurin à la rue du Grand Saint Jean.

Tout cela pour souligner la nécessité d'une mise en conformité de cette section de rue dont on souhaiterait la réalisation avant la fin du mois de juin, date de la nouvelle configuration des déplacements dans le secteur.

Nous nous adressons à Monsieur le Maire et au directeur de la SERM dont on ne doute pas un seul instant qu'ils partagent avec nous l'évidence de cette nécessité.